

Contrôlez bien si votre dossier est complet

PIÈCES INDISPENSABLES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER

- PHOTOCOPIE DE LA DERNIÈRE FICHE DE PAIE OU DE PENSION
- PHOTOCOPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2017
- PHOTOCOPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION DU NOUVEAU CONJOINT SI RECOMPOSITION FAMILIALE
- PHOTOCOPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION DE L'ÉTUDIANT SI DÉCLARATION DE REVENUS SÉPARÉE
- UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL
- UN RELEVÉ DE CARRIÈRE SNCF (POUR LES RETRAITÉS CONTRACTUELS SNCF)
- IMPRIMÉ DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE
- CONVENTION TEMPORAIRE DE DIVORCE (SÉPARATION/DIVORCE NON PRIS EN COMPTE DANS L'IMPOSITION 2017)
- ATTESTATION JUSTIFIANT DE L'OBLIGATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ (FICHE VERTE)

Il doit être complété par le responsable de l'établissement scolaire.

- CERTIFICAT D'HÉBERGEMENT (FICHE VERTE)

Il doit être complété selon le cas par vos soins et par le responsable de l'établissement scolaire pour les frais d'internat ou accompagné de la quittance de loyer si location d'appartement.

PUPILLE SNCF : photocopie de la carte de pupille.

DATE DE FORCLUSION
le 31 décembre 2017

Vu par l'annexe de, le

Transmis au siège du CE, le

Saisie effectuée par, le

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....



IFE 2017/18

Document de saisie

Siège social : 2, rue J.-B. Peincedé - CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 76 89 00 - Service Activités Sociales

À compléter au siège du CE SNCF Mobilités BFC par le Service Activités Sociales

Numéro du dossier de saisie

--	--	--	--

Nombre d'enfants concernés

--	--

- Cheminot(e) actif(ve)
- Retraité(e) - Veuf(ve) - Pensionné(e)
- Contractuel(le) SNCF
- Salarié(e) du CER
- Retraité(e) ancien(ne) contractuel(le) SNCF

À remplir par l'agent

Nom : prénom :

N° : rue :

Code Postal : Ville :

N° de tél. personnel : ___/___/___/___/___ - Courriel :

N° de tél. service : ___/___/___/___/___ ou SNCF : ___/___/___

Votre dossier est complet, s'il comporte :

- Photocopie de la dernière fiche de paie SNCF ou dernier titre de pension de l'année 2017 du demandeur.
- Pour les retraités (anciens contractuels SNCF), fournir un relevé de carrière SNCF.
- Le Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur et non celui de l'étudiant.
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2017, (joindre les différents avis d'imposition ou de non imposition s'il y a changement de situation familiale au cours de l'année précédente), celui de l'étudiant concerné en cas de déclaration séparée des parents.
- Il est indispensable de remplir la fiche de la composition de la famille.
- Pour l'enseignement supérieur privé, attestation à faire remplir par l'établissement.

Sur cette page, coller votre RIB ou RIP

Attention :

- un chèque annulé ne comporte pas toutes les données indispensables pour effectuer un paiement par virement,
- le RIP ou RIB doit être celui du demandeur et non celui d'un enfant.

RIB
du demandeur SNCF

Avis
d'imposition
ou de
non-imposition

Information

Le virement bancaire ou postal de l'Indemnité pour Frais d'Études s'effectuera sur votre compte.

Coller sur la page ci-contre l'avis d'imposition ou de non-imposition

Avant de coller, lire les indications ci-dessous :

TRÈS IMPORTANT :

En cas de sommes inscrites sur l'avis d'imposition ou de non imposition dans la colonne « ENFANTS », il faut impérativement indiquer quels sont le ou les enfants concernés par ces sommes de la façon suivante :

ENFANT X =

ENFANT Y =

Total =

Dans le cas où un enfant majeur, demandeur d'IFE, a fait une déclaration séparée, joindre son avis d'imposition ou de non imposition.